

Séance du 16 décembre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FONCIER - Procédure de transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal d'une partie de l'allée Maité Barnetche - Ouverture de l'enquête publique.

Mme Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du 22 octobre 2009 vous avez autorisé Monsieur le Maire à diligenter l'enquête publique préalable au transfert d'office sans indemnité dans le domaine public communal d'une partie de l'allée Maité Barnetche.

Cette délibération mentionnait une série de parcelles pour une surface de 17 270 m² ; or il s'avère que consécutivement au relevé cadastral sur le terrain, la surface concernée est de 17 864 m² pour une totalité de 21 parcelles.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à ouvrir l'enquête publique sur les nouvelles bases précitées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.